

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 2 Aout 2022**

Délibération N° : 20220802-05

**OBJET : Décisions modificatives sur le budget général 2022 –
DM 1 virement de crédits**

L'an deux mil vingt-deux, le deux du mois d'aout, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 26 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

AUDIER-MERLE Carine – BOURCIER Florian – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – LACROIX Charles – LEPAS Dominique – MIEGGE Emmanuel – RIBOT Philippe – TENOUX Nicolas.

POUVOIRS : 2

BUES Florent a donné pouvoir à MIEGGE Emmanuel – GAUCHE Joël a donné pouvoir à TENOUX Nicolas.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix POUR :

DECIDE de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget général 2022 de la commune :

CREDITS A OUVRIR - DEPENSES					OBJET	MONTANT
Sens	Section	Chap.	Art.	Op		
D	F	65	6574		Subventions aux associations	+ 100.00 €
					TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	+ 100.00 €
CREDITS A REDUIRE – DEPENSES						
D	F	022	022		Dépenses imprévues	- 100.00 €
					TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	- 100.00 €
					EQUILIBRE	0.00 €

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le

ID : 005-200083517-20220802-2022080305DM1-BF

CREDITS A OUVRIR - DEPENSES					OBJET	MONTANT
Sens	Section	Chap.	Art.	Op		
D	I	21	2158	1403	Matériel et outillages techniques	+ 160.00 €
D	I	21	2181	2202	Installations générales, aménagement divers	+ 7.55 €
					TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	+ 167.55 €
CREDITS A REDUIRE – DEPENSES						
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 160.55 €
					TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	- 167.55 €
					EQUILIBRE	0.00 €

DIT QUE LE VOTE des virements de crédits détaillés ci-dessus seront repris lors de l'établissement du compte administratif 2022 du budget général de la Commune d'Abriès-Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.